

Actualité

Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur « Les Français doivent pouvoir partir en vacances, pour les fêtes, dans la sérénité »

INTERVIEW

ORDRE Aucun nouveau blocage routier par les agriculteurs ne sera toléré. Pour la soirée du 31 décembre, le ministre brandit la tolérance zéro

ANNONCES Une loi est en préparation pour durcir les peines en matière de rodéos urbains et de refus d'obtempérer

Les Français s'apprêtent à partir en vacances, alors que plusieurs blocages d'agriculteurs subsistent sur de grands axes routiers. Comment allez-vous gérer la situation ?

J'ai demandé aux préfets de veiller à ce qu'il n'y ait aucun nouveau blocage et de figer la situation. Nous avons géré cette crise avec beaucoup de souplesse. Il y a eu de nombreuses actions devant des bâtiments publics, nous n'intervenions que pour faire cesser des dégradations. Il me tient à cœur d'encadrer les crises agricoles avec une adaptation à chaque situation, mais la tolérance sur les mouvements visant au blocage doit avoir ses limites, la vie du pays ne peut pas être entravée. Il y a un impact réel sur la vie économique et les Français doivent pouvoir partir en vacances, pour les fêtes, dans la sérénité.

Vous préconisez la fermeté donc ?

Je préconise d'abord la discussion avec les manifestants, autant que possible. C'est une solution qui fonctionne la plupart du temps. Lorsque c'est nécessaire, nous intervenons. Ça a été le cas à Bressols (Tarn-et-Garonne), à Poitiers ou au Boulou (Pyrénées-Orientales) avec l'interpellation d'un individu d'ultragauche, qui n'est pas agriculteur. À Cahors ou à Carcassonne, nous sommes parvenus à éviter des blocages par la négociation. Je le redis, nous ne tolérerons plus de nouveaux blocages d'axes structurants.

A l'approche de Noël, et notamment comme le rappelle l'attaque terroriste de Sydney, la menace du terrorisme islamiste vous mobilise-t-elle fortement ?

Le risque terroriste existe toujours et notamment en cette période. Nous sommes en alerte tout au long



Le ministre de l'Intérieur dans son bureau vendredi.

de l'année, mais plus encore autour des célébrations de Noël. Nous avons connu des attaques, sur le marché de Strasbourg en 2018, nous déjouons, comme nos homologues européens, des projets d'actions violentes, tout cela nous conduit à renforcer significativement les patrouilles sur la voie publique. Une instruction en ce sens a été envoyée aux préfets, comme cela se fait depuis des années. Par ailleurs, sur la même thématique, les services de renseignement sont particulièrement attentifs dans le suivi des objectifs connus pour radicalisation extrémiste, notamment islamiste.

L'autre front concerne les violences urbaines le 31 au soir. Faut-il s'attendre à du grabuge ?

J'ai donné des instructions extrêmement claires à ce sujet : tolérance zéro pour les violences urbaines. Nous ne laisserons rien passer et les forces de l'ordre interviendront systématiquement en cas de troubles à l'ordre public. Nous allons aussi travailler en amont, en inspectant les parties communes de nombreux immeubles afin de saisir de potentiels projectiles, des mortiers

d'artifice notamment. Les ventes de mortiers augmentent ces dernières années, et particulièrement en cette période de l'année. J'ai donné instruction de multiplier les contrôles de certains commerces ou épiceries, qui les vendent malgré l'interdiction. En coopération avec la douane, les contrôles vont se multiplier aux

« Nous préparons un projet de loi contre les rodéos urbains »

frontières, afin de limiter l'arrivée de produits commandés sur Internet, en provenance de Pologne ou de République tchèque. Certains engins vendus une quarantaine d'euros sont capables de tirer 300 coups, ce qui en fait des armes utilisées contre les policiers. Ce n'est pas tolérable.

Un concert sur les Champs-Élysées, prévu le 31 décembre, a été annulé. S'agit-il d'un aveu d'impuissance face à l'insécurité ?

Commengons par rappeler qu'il n'y a pas de « tradition » d'un concert organisé sur le haut des Champs-Élysées. Il y a eu une demande en 2023, puis en 2024 en ouverture et en fermeture des JOP, mais en 2022 il n'y a pas eu de concert.

Lors de la dernière édition, le concert s'est tenu entre 21 h 30 et minuit où peuvent se rassembler un million et demi de personnes sur l'avenue et les environs. Nous avons été confrontés non pas à des problèmes de sécurité, mais à des phénomènes de foules, avec des spectateurs qui voulaient à tout prix se rapprocher de la scène. Nous avons procédé à des centaines d'évacuation de personnes victimes de malaises provoqués par la compression et les mouvements de foules. Organiser un concert géant au Champ-de-Mars sur un espace ouvert ne pose pas de difficulté, sur les Champs-Élysées, il n'y a pas d'échappatoire et la foule se retrouve compressée dans un goulet. Ça n'a rien à voir avec des questions de sécurité comme je l'ai entendu ici ou là. Les Champs-Élysées ne sont pas un coupe-gorge, les touristes les arpencent par milliers en cette période et tout va bien. Plus

d'un million de Français viendront fêter le réveillon sur les Champs. Leur sécurité sera assurée sans aucune difficulté.

Au moment de prendre vos fonctions, vous avez assuré vouloir faire de la sécurité du quotidien votre priorité. Quelles mesures avez-vous prises allant dans ce sens ?

La encore, j'ai donné des consignes très claires. Sur les refus d'obtempérer par exemple, j'ai demandé à ce que les poursuites soient systématiquement envisagées. J'assume le rappel de cette instruction. Par ailleurs, un texte de loi passera devant le Parlement en février afin de donner plus de prérogatives aux policiers municipaux, les premiers acteurs de la sécurité du quotidien. J'ai aussi repris un certain nombre de mesures sur lesquelles mon prédécesseur a travaillé. Nous préparons un projet de loi, avec des sanctions renforcées, contre les mortiers, contre les rodéos urbains, avec suspension immédiate du permis de conduire et saisie du véhicule et contre les rave-parties, qui pourrissent la vie de nos concitoyens.

Politique

Récemment, des narcotrafiquants ont incendié un collège. Chaque jour, le crime organisé défie l'Etat un peu plus. Que faut-il faire, qui n'a pas déjà été fait, afin d'endiguer la menace ?

On a pu laisser croire par le passé que rien n'avait été fait. C'est faux, l'action contre ce fléau s'inscrit dans une continuité forte. Des progrès énormes ont été réalisés en matière de coopérations policière et judiciaire et, disons-le clairement : nous obtenons des résultats. Avec le nouveau dispositif qu'a voulu le président et qui organise la lutte contre le narcotrafic sur le modèle de ce qui a été fait avec succès contre le terrorisme, notamment avec la création d'un état-major de lutte contre la criminalité organisée, nous serons encore plus efficaces. Ayant, lorsque j'étais à la tête de la DGSI, mis en place l'état-major permanent en matière de lutte anti-terroriste, je serai, comme ministre, à la manœuvre. Maintenant, nous voulons intensifier notre action vers les consommateurs et le président de la République l'a annoncé, l'amende forfaitaire délictuelle pour consommation de stupéfiants va passer de 200 à 500 euros, avec un recouvrement systématique. Pour le recouvrement en particulier, nous nous rapprochons des services fiscaux afin d'accéder aux adresses postales des contrevenants, nous ne les lâcherons pas, nous ferons appel aux commissaires de justice.

« Nous discutons de manière exigeante avec l'Algérie »

Mettre la pression sur les consommateurs est une chose, tarir les flux de drogue arrivant en France en est une autre. Comment empêcher toute cette matière stupéfiante d'inonder le pays ?

Des quantités importantes de stupéfiants arrivent par nos ports. Nous allons drastiquement renforcer la sécurité portuaire, en installant systématiquement, comme l'a demandé le président, des scanners qui détectent la drogue cachée dans les conteneurs. Il en va de même dans les aéroports pour les mules. Avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, nous multiplions la coopération internationale, notamment en Amérique du Sud, afin d'intercepter la drogue directement dans les pays exportateurs et sur les voies d'acheminement. Je salue à ce titre le travail de la Marine nationale qui est en pointe contre le trafic maritime de cocaïne et avec laquelle nous travaillons au quotidien.

Plusieurs drames liés à la consommation de protoxyde d'azote ont émaillé l'actualité ces dernières semaines. Un flou juridique persiste sur ce produit. Allez-vous réagir ?

Nous pousserons, avec Gérald Darmanin, des propositions législatives afin de lutter efficacement contre son usage détourné. Une proposition de loi a déjà été adoptée au Sénat et constitue une bonne base de travail. Concrètement, ça veut dire qu'on ne pourra plus en détenir, en transporter sans but légitime et en consommer sur la voie publique, au risque



FRANCK DURGAL/AGENCE FRANCE PRESSE

Les mesures de sécurité seront renforcées sur l'avenue des Champs-Élysées le soir du 31 décembre.

d'être durement sanctionné. Nous luttons aussi contre les vendeurs peu scrupuleux, qui commercialisent des bonbonnes aux mineurs. Ces derniers mois nous avons multiplié les contrôles sur ces établissements, qui vendent aussi des cigarettes de contrebande, des mortiers d'artifice et autres produits interdits.

Le sujet migratoire reste brûlant, notamment en ce qui concerne la reconduite des OQTF. Où en sont les discussions avec l'Algérie ?

Maintenez-vous qu'il faut privilégier le dialogue à la fermeté ?

Nous pouvons nous montrer fermes dans le dialogue. Et je vous confirme que nous discutons de manière exigeante avec les autorités algériennes.

Sont-ils disposés à reprendre leurs ressortissants ?

Pas encore. Nous poursuivons les discussions sur des sujets techniques, de procédure avec l'ambition que le rétablissement des flux se fasse sur un bon rythme et soit pérenne dans le temps. Il ne s'agit pas de faire du « one shot » pour quelques cas mais de revenir à une situation normalisée. Nous travaillons parallèlement à la révision des accords de 1968, conformément aux instructions du président et du Premier ministre. L'idée est d'obtenir des positions communes sur tous ces sujets.

Qu'est-ce qui coince ?

Il faut que la partie algérienne accepte les conditions que l'on pose, c'est pour nous une question de sécurité. L'exigence n'empêche pas le respect mutuel.

Êtes-vous confiants sur la perspective d'un accord et à quelle échéance ?

Il faut que ce soit bouclé dans les prochaines semaines. Je suis confiant.

Certains pays de l'Union européenne, le Danemark, la Suède, préconisent l'installation de centres d'accueil

en dehors des frontières de l'Union. Est-ce une mesure envisageable ?

C'est ce qu'on appelle des centres de retour, à l'image de ce que veut mettre en place l'Italie avec l'Albanie. Or, ils ont été retournés juridiquement. Ce qui démontre que ce n'est pas simple à mettre en place. La France n'est pas opposée à ce que certains pays de l'Union s'y essaient dans le cadre d'accords bilatéraux. Il ne faut pas s'interdire d'y réfugier à condition de respecter les droits fondamentaux.

« Interdire l'idéologie frériste n'a pas de sens »

Quel bilan tirez-vous de l'action gouvernementale sur le front de la lutte contre l'islamisme et quelles mesures faut-il ajouter, notamment après le rapport sur l'entrisme publié il y a six mois ?

Un premier texte renforçant la lutte contre le terrorisme a permis en 2017 puis en 2021 d'étoffer l'arsenal répressif : possibilités étendues de perquisitionner les domiciles, nouvelles formes d'assigmentation à résidence, fermetures de lieux de culte au titre de l'adhésion aux théories du terrorisme. Un deuxième texte, dit loi séparatisme, permet de lutter contre les manifestations de l'islam politique en identifiant et en sanctionnant des discours de haine, de discrimination, de remise en cause de l'égalité femmes-hommes.

Cela nous a permis de dissoudre des associations, de fermer des établissements et de mettre en place un suivi de personnes ciblées. La lutte contre le phénomène d'entrisme

– comme celui mené par les Frères musulmans – est plus compliquée parce que c'est une mouvance dont la stratégie est toujours d'imposer la loi religieuse dans nos démo-

craties occidentales, mais la façon d'y parvenir est différente. Elle ne s'exprime pas par la violence, ni par un séparatisme visible, mais par infusion lente de la société, via des associations, des clubs sportifs, ou par exemple dans les listes aux élections municipales. Il nous manque une accroche juridique. À droit constant, nous n'avons pas les armes suffisantes face à cette menace. Nous travaillons donc sur des mesures législatives qui permettraient de voir comment on peut l'entraver et le combattre.

Pourriez-vous interdire l'idéologie frériste, comme l'a fait l'Autriche ?

Çan'a pas de sens, pas plus qu'il n'est possible en l'état de l'inscrire sur la liste des organisations terroristes. Il faut faire du cas par cas, mais le faire efficacement et sans trembler.

Quelle pourrait être l'accroche juridique pour débusquer et écarter des individus pratiquant l'entrisme dans une association ou dans un conseil municipal ?

Nous pensons qu'il y a des leviers pour faire respecter nos valeurs républicaines. En attendant, la loi séparatisme nous permet déjà de faire beaucoup de choses : les préfets, sur cette base, ferment des lieux de culte et des associations.

La lutte contre l'entrisme ne passe-t-elle pas aussi par un contre-récit, positif, sur la place des musulmans dans notre pays ?

Vous avez parfaitement raison. Mais est-ce que c'est au gouvernement de porter un contre-récit ? Sur un domaine religieux, expliquer à des jeunes ce qu'est l'islam relève d'abord des musulmans. C'est la raison pour laquelle nous veillons à entretenir un dialogue avec le Forum de l'islam de France qui se donne pour mission de renforcer la formation laïque des cadres religieux musulmans, aumôniers, cadres associatifs, étudiants en théologie. C'est

mon rôle en tant que ministre des Cultes de les accompagner et je les ai déjà rencontrés.

Sur la question précise de l'interdiction du voile pour les jeunes filles de moins de 15 ans, y êtes-vous favorable ?

Juridiquement, on peut avoir des doutes sur la mise en œuvre d'une telle mesure, comme sur l'interdiction du jeûne. À moins de le fonder sur la notion de protection de l'enfance, mais dans ce cas, cela devrait concerner toutes les pratiques de toutes les religions. Si nous raisonnons en termes de lutte contre l'entrisme, le séparatisme, poser une telle interdiction générale déclencherait immédiatement l'incompréhension de nombre de nos concitoyens et l'opposition d'une partie de la classe politique qui nous taxera d'islamophobie. Je redoute qu'en fait de lutter contre l'entrisme, une telle mesure soit stigmatisante à l'excès et peu efficace.

Un jeune hacker de 22 ans est parvenu à pénétrer le réseau du ministère de l'Intérieur, ce qui témoigne de notre vulnérabilité. A-t-on des informations sur ses intentions ? Son mobile ?

C'est un acte très grave. Cet individu a pénétré nos réseaux, en a extrait des fiches du TAJ (traitement d'antécédents judiciaires) et du FPR (fichier des personnes recherchées). Lorsque l'on retrace le chemin par lequel il s'est procuré ces données, nous en concluons qu'il a tiré profit d'erreurs humaines : il s'est introduit dans notre réseau par le biais de mots de passe récupérés dans des boîtes mails appartenant à des agents. C'est précisément la raison pour laquelle nous donnons pour consigne, sur les sujets sensibles, de ne jamais échanger par mail. Mais cela ne nous exonère pas de renforcer la sécurité de nos systèmes d'information.

Y aura-t-il des sanctions ? Des rappels à l'ordre ?

Oui, bien sûr.

Pour le compte de quel pays ou organisation opérera-t-il ?

Une enquête judiciaire est en cours. Il y a eu une interpellation. Nous écartons, a priori, une ingérence étrangère ou un lien avec le narcotrafic, mais il est trop tôt pour se prononcer. L'hypothèse la plus probable à ce stade, c'est qu'il voulait nous défer. L'individu placé en garde à vue mercredi avait été interpellé il y a quelque temps dans des affaires un peu similaires. Restons prudentes tant que l'enquête n'est pas achevée.

Vous vous présentez avant tout comme un serviteur de l'Etat, cela changera-t-il à l'occasion de l'élection présidentielle ? Jouerez-vous un rôle actif ? Militant ?

Oui. Même si pour le moment je suis un ministre dans un gouvernement qui se tient volontairement à l'écart de la course à la présidentielle, pour assurer la stabilité du pays et défendre le bilan du président. Mais une fois cette mission achevée, je compte bien jouer un rôle en politique, et ce sera évidemment au sein du socle commun. ●

PROPOS REÇUEILLIS PAR ANTONIN ANDRÉ ET GEOFFROY ANTOINE